

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 septembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

**2016 DEVE 129** Subvention (2 000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires « Ciné-jardins 2016 » dans les jardins partagés (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires « Ciné-jardins 2016 » dans les jardins partagés des 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association La Fabrique Documentaire dont le siège social est situé 73 boulevard Barbès (18<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**